

Objet : Consultation pour l'élaboration du 2^{ème} plan de gestion 2019-2028 de la Réserve naturelle marine – **Atelier 2.2. Bassin versant – Continuum Terre/Mer**

1. Personnes présentes

Institution	Prénom Nom
Conseil Régional	Isabeau Jurquet
TCO	Stéphanie Sajot
Office de l'eau	Leonard Durasnel
CEDTM/Kélonia	Léo Pairain
DEAL	Cindy LeRohic
	Pascal Talec
	Bruno Godefroy
IRT	Matthieu Richard
Parc National	Vincent Lauret
Chambre d'agriculture	Gilbert Rossolin
DAAF	Christophe Castanier
ONF	Nathalie Maisonneuve
IFREMER	Cathy Treguier
BRGM	Benoît Le Moigne
BNOI	Patrick Payet
NEXA	Jean Turquet
Université de la Réunion	Erwann Lagabrielle
	Lionel Bigot
Expert - Sédimentologue	Rolland Troadec
CRESSM	Jean-Marc Charel
GIP RNMR	Bruce Cauvin
	Christelle Morel
	Pierre Petitjean
	Marine Dedeken
	Guillaume Nedellec
	Karine Pothin

2. Présentation de l'équipe animatrice

Ken TSISANDAINA et Mathieu FONTAINE de l'entreprise *Red Samurai* seront présents tout au long de ces réunions de concertation pour faciliter les échanges et instaurer un climat sécurisé permettant à chacun de s'exprimer et de contribuer à l'élaboration de ce futur plan de gestion.

3. Déroulé de l'atelier et rappel de l'objectif

L'équipe animatrice présente le déroulé de l'atelier :

- Proposition de cadre ;
- Tour de présentation ;
- Intervention de la directrice du GIP-RNMR Karine Pothin (présentation des documents de travail et retours de l'atelier 2.1) ;
- Travail en groupes ;
- Restitution des travaux en groupe ;

Afin de favoriser et faciliter le climat d'échanges, Red Samuraï a proposé un cadre qui a été accepté par l'ensemble des participants. Il s'agit en 5 points de :

- Être attentif à ce qui émerge du groupe ;
- S'adresser au groupe – Parler de soi et pour soi (parler au nom de l'institution que l'on représente et ne pas parler pour les autres) ;
- Ne pas émettre de jugement – Être clair et concis et s'en tenir aux faits. Précisez quand il s'agit d'une opinion ;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs et éviter les redites ainsi que les rebondissements ;
- Parler avec respect et bienveillance.

Mathieu FONTAINE rappelle que nous sommes ici pour travailler sur une base de plan d'actions qui est composée des propositions de l'équipe gestionnaire de la RNMR et de ce qui a émergé de l'atelier 2.1.

Karine POTHIN précise que suite à l'atelier 2.1. du 15 avril, deux livrables ont été envoyés aux participants :

- Compte-rendu brut des échanges ;
- Une synthèse.

4. Tour de table

Tous les participants sont amenés à se présenter (fonction au sein de l'organisme qu'ils représentent) et à indiquer quel élément ils seraient s'ils étaient un « élément de la RNMR ».

Les réponses sont variées et liées aux sensibilités de chacun : de l'eau à la terre, du grain de sable à l'arbre, du microscopique à la mégafaune marine (nutriments, phytoplancton, zooxanthelle, poisson clown, oursin, acropore tabulaire, raie aigle, tortue), du corps mort au panneau d'information... ou tout simplement : le lagon.

5. Intervention de Karine POTHIN

La directrice du GIP-RNMR commence par fait un rappel de la méthodologie de cette concertation.

Ces ateliers de travail doivent permettre de co-construire le plan d'actions du 2^{ème} plan de gestion de la RNMR 2019-2028.

Dans ce cadre, 5 thématiques ont été définies et l'après-midi d'aujourd'hui concerne la thématique « Bassin versant, continuum Terre-Mer ». Pour chaque thématique, 2 ateliers sont prévus. Le premier atelier a permis de présenter les éléments de l'évaluation du 1^{er} plan de gestion, de partager les enjeux qui en découlent et de récolter l'avis des participants. Un exercice de projection a également permis de faire émerger plusieurs actions. Entre les deux ateliers, les compte-rendus et le tableau des actions a été envoyés aux participants.

Lors de cette deuxième réunion qui se déroule cette après-midi, les participants vont donc travailler sur un « mix » d'idées. L'objectif est de concrétiser la rédaction et la formulation du plan d'actions.

La réunion de restitution du 16 mai abordera toutes les thématiques. A l'issue de la semaine des deuxièmes ateliers, l'ensemble du tableau d'actions (toutes thématiques confondues) sera envoyé à tous les participants.

Karine Pothin rappelle également qu'un plan de gestion n'est pas « figé dans le marbre », il se veut ajustable au grès des opportunités.

Le premier atelier a permis de faire émerger une vision commune et de dégager des enjeux :

- La gestion intégrée du territoire ;
- La sensibilisation des acteurs du bassin versant.

Dans ce cadre, la RNMR peut impulser de nombreuses actions mais pas nécessairement les porter (question de légitimité et de moyens). L'enjeu sous-jacent est que la RNMR fasse partie intégrante d'un projet de territoire.

N° action	Code	Gestion intégrée des zones côtières
BV1	CS	Poursuivre les suivis dans le cadre de la DCE (qualité des masses d'eaux côtières, suivis des biocénoses marines des substrats durs)
BV2	MS	Participer aux travaux de gestion intégrée du territoire sur la commune de st leu
BV3	CS	Récolter les informations sur la qualité des eaux de baignade du sentier sous-marin
BV4	CS	Définir et suivre une liste d'espèces bio indicatrices de variations des conditions du milieu
BV5	CS	Actualiser la cartographie des points noirs de pollution
BV6	MS	Participer aux instances de gestion des eaux pluviales et des bassins versants (SDAGE, comité de bassin)
BV7	MS	Accompagner les porteurs de projets en zone littorale pour gérer leurs impacts directs ou indirects sur la RNMR
BV8	MS	Alerter sur les pollutions et pressions d'origine terrestre ayant un impact direct ou indirect dans la réserve marine (cf RCE)
BV9	MS	Participer à la mise en place mesures compensatoires favorisant la conservation ou restauration des écosystèmes marins
BV10	MS	Elaborer avec les services un plan d'intervention en cas de pollution terrestre en mer
BV11	MS	Participer à l'innovation pour répondre aux enjeux de pollution du bassin versant
BV12	MS	Collaboration et synergie avec les autres gestionnaires d'espaces protégés (RNSP, Parc National., Conservatoire du Littoral, ENS.)
BV13	MS	Favoriser une gouvernance partagée des ravines
BV14	CS	Contribuer aux études de connaissance sur la dynamique des bassins versants
N° action	Code	Sensibilisation des usagers du bassin versant
BV15	PA	Sensibiliser les services de l'Etat, les élus et les acteurs concernés par les projets d'aménagements du territoire à la prise en compte du milieu marin (PLU)
BV16	IP	Mettre en œuvre des actions éco citoyennes (nettoyage des plages, ...)
BV17	CC	Réaliser une maquette du bassin versant

Les actions en noir correspondent aux propositions de l'équipe gestionnaire tandis que les actions en rouge sont issues de propositions de l'atelier 2.1 du 15 avril.

BV3 : « Récolter les informations sur la qualité des eaux de baignade du sentier sous-marin »

- ➔ Il existe un point de contrôle spécifique au niveau du sentier. Les données sont issues des mesures de l'ARS.

BV5 : « Actualiser la cartographie des points noirs de pollution »

- ➔ Les points noirs sont les rejets de pollution « illégaux »

Trois actions transversales ont également été proposées :

- Sensibiliser les habitants et les scolaires aux enjeux du bassin versant -> thème1 ;
- Communication vulgarisée valorisant la RNMR -> thème1 ;
- Mise en place de l'ARB -> gouvernance.

D'autres actions se révèlent être hors du champ de la RNMR : elles sont donc soit à reformuler, soit à enlever, soit à recentrer :

- Nouvelles réglementations pour l'urbanisme et l'agriculture ;
- Lancer des actions pour le reboisement du bassin versant ;
- Mettre en place une cellule de veille pour anticiper les pollutions du BV ;
- Impliquer les agriculteurs pour favoriser l'agriculture biologique et agroforesterie (limiter intrants).

Matthieu RICHARD¹ pense que ces actions pourraient être reformulées dans une perspective de rôle d'alerte.

6. Moment d'échanges

Pascal TALEC² relève un manque dans ce tableau d'actions : le terme élu.

Rolland TROADEC pense que le terme « sensibilisation » ne va pas assez loin.

Patrick PAYET³ souhaite avoir des précisions sur la « gouvernance partagée des ravines »

- ➔ **Karine POTHIN** précise que la gestion est souvent complexe selon où l'on se situe. Il y a donc un besoin d'identifier qui gère quoi pour ensuite favoriser une gouvernance partagée en cas de pollution issue de ces ravines.
- ➔ **Patrick PAYET** précise que les ravines sont étatisées et qu'il vaut mieux éviter d'intégrer trop d'interlocuteurs dans les discussions.
- ➔ **Bruno GODEFROY** précise que ses ravines font partie pour la plupart du domaine privé de l'Etat et qu'il existe déjà une réglementation.
- ➔ Ces informations sont prises en compte, toutefois les discussions du premier atelier avaient fait émerger un besoin de clarification d'où l'action BV13.

Gilbert ROSSOLIN⁴ s'inquiète de voir que la création de nouvelles réglementations apparaisse comme une solution. Pour chaque réglementation mise en œuvre il y a deux impacts : la voie judiciaire et la voie économique (éco-condition des aides financières). Avant de faire de nouvelles réglementations, il faudrait déjà faire appliquer l'existant. Il ajoute également pour faire écho à la dernière action hors

¹ IRT

² DEAL

³ BNOI

⁴ Chambre d'agriculture

champ RNMR qu'il y a aujourd'hui une forte volonté de développer l'agriculture biologique ainsi que l'agroécologie.

Bruce CAUVIN interpelle sur la nécessité de moyens pour pouvoir faire appliquer la réglementation en terme d'urbanisme et d'occupation des sols.

Nathalie MAISONNEUVE⁵ pense que l'action de reboisement est importante et ne devrait pas être retirée.

➔ **Karine POTHIN** bien qu'elle soit d'accord sur l'intérêt de l'action précise que cela ne relève pas du champ de compétences de la RNMR. Aujourd'hui, il s'agit de se concentrer sur les actions qui seront tout ou en partie menées par la RNMR.

Lionel BIGOT⁶ pense qu'il y a besoin que ce plan d'action soit plus percutant. Il est important que la RNMR participe à des actions en amont donc les actions doivent rester inscrites mais il faut les reformuler.

Bruno GODEFROY indique qu'il est important de prendre en compte le PAPI et de hiérarchiser les zones d'actions en fonction des impacts.

Karine POTHIN apporte des éléments de compléments mis en évidence lors de l'atelier du matin (cf CR 3.2) à propos de l'implantation de futures carrières. Il faudra trouver une manière de formuler une action permettant à la RNMR de s'impliquer dans cette réflexion.

Bruce CAUVIN pense qu'il est important de travailler sous un axe économique afin de toucher les élus (emplois, secteurs d'activités...). **Karine POTHIN** précise que cela va s'inscrire dans l'évaluation de l'apport économique de la RNMR pour le tourisme.

Karine POTHIN évoque une proposition de Gwenaëlle PENNOBER⁷ (présente lors du 1^{er} atelier de la thématique) qui vise à réaliser un suivi des sols des bassins versants limitrophes de la RNMR.

Christophe CASTANIER⁸ pense qu'il y a un réel besoin de capitaliser les connaissances sur le fonctionnement des bassins versants. La RNMR est un exutoire des pollutions issues de ces bassins versants. A Mayotte les apports de M'tsamboro ont pu être identifiés grâce à une étude portée par le BRGM (Projet LESELAM : Lutte contre l'érosion des sols et l'envasement du lagon de Mayotte - <https://www.brgm.fr/projet/leselam-lutte-contre-erosion-sols-envasement-lagon-mayotte>).

Karine POTHIN précise que l'action BV14 (sur l'étude de de la dynamique des bassins versants) est primordiale mais qu'il faudra des moyens pour mettre en œuvre des réactions rapides.

7. Consigne pour le travail en groupe

Afin de prioriser les actions de cette thématique, chaque participant est d'abord amené à réfléchir individuellement pendant 5 minutes afin de sélectionner 3 actions qui lui paraissent prioritaires.

La priorisation n'est pas basée sur la chronologie de mise en œuvre mais sur le fond des actions, et sur leur impact pour la RNMR.

⁵ ONF

⁶ Université de La Réunion – Président du CS

⁷ Université de La Réunion

⁸ DAAF

Au terme de ces 5 minutes, les participants forment un trinôme. L'objectif est de prioriser 3 actions parmi les 9 sélectionnées par les membres du trinôme. Enfin, deux trinômes sont amenés à se réunir afin à nouveau de prioriser 3 actions parmi les 6 sélectionnés. Un porte-parole du groupe de 6 participants vient présenter les 3 actions choisies et expliquer le déroulement de leur réflexion.

Toutes les actions non retenues au terme de ces échanges seront quoi qu'il en soit prises en compte par l'équipe gestionnaire et potentiellement intégrées au tableau d'actions final.

N° action	Code	Actions prioritaires retenues
Nouvelle	MS	Réactualiser les travaux de gestion intégrée existants (GIZC, GIML, thèses,...) : recenser et solutionner les points de blocage.
Nouvelle	PA	Obtenir de la part des élus et des acteurs concernés par l'aménagement du territoire, un engagement sur l'importance de la sauvegarde des récifs coralliens.
BV12	MS	Collaboration et synergie avec les autres gestionnaires d'espaces protégés (RNSP, Parc National., Conservatoire du Littoral, ENS, ONF)
BV6	MS	Participer aux instances de planification de gestion des eaux pluviales, des bassins versants et de l'aménagement du territoire (SDAGE, Comité de bassin, SAR, futur SRCE) en accompagnant la prise en compte par les collectivités.
BV10	MS	Impulser la création d'un plan d'intervention en cas de pollution terrestre en mer avec les services de l'Etat
BV15	PA	Sensibiliser/Former les services de l'Etat, les élus et les acteurs concernés par les projets d'aménagements du territoire à la prise en compte du milieu marin (PLU) – Doit s'inscrire dans la pérennité (au-delà d'une crise) + rôle d'alerte.
BV9	MS	Participer à la mise en place mesures compensatoires favorisant la conservation ou restauration des écosystèmes marins utiles à la RNMR.
Nouvelle	MS	Avoir un meilleur assainissement de l'île et une meilleure gestion des rejets.
Mix BV5 et BV14 à BV17 GIML 2.0	MS	Identifier une zone géographique sentinelle (zone littorale + bassin versant) inscrite dans le SDAGE (appui réglementaire) pour réaliser un diagnostic (dont carto des points noirs BV5), créer des outils (maquette du bassin versant BV17) et mettre en œuvre des actions de sensibilisation, de gestion (BV15 et BV16)
Mix BV14/BV5	CS	Impulser et contribuer aux études de connaissance sur la dynamique des bassins versants intégrant une cartographie actualisée des points noirs de pollution et des principales sources de pollution.
Mix BV4/BV8	CS	Définir une liste d'espèces bio-indicatrices des variations des conditions du milieu comme outils permettant de contribuer au réseau de contrôle et d'enquête (RCE) de la DCE et au réseau de sciences participatives.

Code couleur : Reformulation / Nouvelles / Issues du tableau d'actions proposé en atelier

Les actions BV10 et BV15 ont été jugées prioritaires par plusieurs groupes.

Des actions transversales sont également émises :

- Poursuivre et pérenniser les suivis environnementaux relatifs à la qualité des eaux côtières (DCE, GCRMN, suivi des biocénoses) -> Thème 5

8. Moment d'échanges

Bruce CAUVIN alerte sur le fait que beaucoup de personnes sont « essouffées » de toutes ces alertes.

Benoît LE MOIGNE⁹, précise que $\frac{3}{4}$ des flux d'eaux arrivant dans le lagon sont souterrains et donc « occultes »

→ Il faudra prendre cela en compte dans l'actualisation de la cartographie des points noirs.

Quelques échanges sur le type de polluants traités par les STEP s'en suivent : micro-polluants, polluants médicamenteux... et de leurs impacts sur la qualité des eaux côtières. Il y a une « synergie » de toutes les pollutions que l'on connaît mal.

Bruno GODEFROY s'interroge sur l'utilité de l'action BV10.

- **Karine POTHIN** précise qu'il s'agit de voir s'il existe des moyens innovants de contrer ses pollutions
- **Marine DEDEKEN**¹⁰ précise que cette action englobait également toute la gestion des déchets dans le lagon.
- **Bruce CAUVIN** précise que lors de la coulée de boue de St Leu le gros problème est qu'il n'y a pas eu de houle pour « diffuser » cette pollution.
- **Rolland TROADEC**¹¹ rappelle que le vivant n'a que quelques heures, la réactivité est primordiale.

⁹ BRGM

¹⁰ GIP RNMR

¹¹ Expert